Texte introductif à la conférence de presse

de la Plate-Forme **STOP-ATTESTATION*S***

60 % du public qui participe aux activités et cours de LEEB sont potentiellement en situation d'être activés. En effet, 40 % environ perçoivent une aide du CPAS et 20 % une allocation de chômage. Et qui parle d'activation parle nécessairement des preuves que les allocataires doivent fournir pour attester qu'ils ont adopté le comportement attendu.

Si le gouvernement fédéral parvient à faire adopter le PIIS (projet individualisé d'intégra tion sociale), nous pourrons dire, sans risque de nous tromper, que l'activation des personnes analphabètes, dont les revenus proviennent en tout ou en partie du CPAS, seront encore davantage en situation de devoir rendre des comptes sur leur comportement.

Déjà actuellement, la situation est intenable car le nombre de demandes d'attestations ne baisse pas : au mieux, le nombre se maintient à un niveau très élevé et, au pire, il augmente.

Une association comme LEEB délivre des centaines d'attestations chaque année. La majorité des demandes proviennent de CPAS, ensuite de l'ONEM et, pour finir, d'Actiris. L'introduction du PIIS et le transfert de compétences du contrôle des chômeurs de l'ONEm vers Actiris (au 1er janvier 2017) vont sans nul doute modifier ce classement, sans pour autant détrôner la place qu'occupent les CPAS en matière de demandes d'attestation.

Sur la saison 2011-2012, Lire et Ecrire Bruxelles a délivré pas moins de 812 attestations.

Par ailleurs, les associations actives dans le secteur de l'alpha et du FLE de base ont régulièrement abordé spontanément cette problématique avec LEEB, ce qui témoigne du fait qu'elle est commune à toutes les associations du secteur. Nous avons eu confirmation de cet état de fait lorsqu'en mars 2015, LEEB a invité les associations à venir mettre en commun leurs constats et avis sur le sujet. Les 50 associations qui ont répondu à l'invitation ont souligné le fait que les demandes d'attestations leur posaient de multiples problèmes. Certaines d'entre elles ont marqué leur souhait d'aller plus loin que le simple partage de constats.

La problématique étant commune, nous pouvions envisager une démarche commune sur cette question.

L'activation des usagers de CPAS et des chômeurs fait partie intégrante du credo de l'Etat social actif. Et c'est avec l'instauration de cet Etat nouvelle formule que la question de la délivrance d'attestations visant à rendre compte du comportement des allocataires sociaux a commencé à se poser aux travailleurs des associations.

Si la Plate-Forme Stop-AttestationS réunit des associations, il ne faut pas oublier que les problèmes posés par la production et la délivrance d'attestations se sont d'abord posés au niveau des travailleurs associatifs qui se trouvaient bien seuls face à la multiplication des demandes d'attestations.

Etant donné l'impact sur le travail des salariés de l'associatif, sur les conséquences possibles pour les usagers de ces délivrances d'attestations, les directions d'asbl se sont peu à peu saisies du problème et ont, le plus souvent cherché, chacune de leur côté, des moyens pour endiguer le flot des demandes d'attestations jugées inappropriés, voire contraires à leur éthique et contraires à l'objet social qu'elles poursuivaient. Elles ont donc cherché, entre autres, à neutraliser les effets néfastes de ces demandes soit sur les usagers, soit sur les travailleurs ou, le plus souvent, sur ces 2 catégories de personnes. Malgré cela, les demandes d'attestations ont continué d'affluer et de poser question, aussi bien par rapport à leur nombre que par rapport à leur objet.

La constitution de cette Plate-Forme arrive après de multiples et vaines tentatives menées par les travailleurs associatifs et les directions d'asbl pour contrer certaines demandes d'attestations au contenu jugé inapproprié et pour faire face à l'inflation de ces demandes. Le soutien et la présence de la FGTB et de la CSC à la démarche ici entreprise témoigne de la portée collective de cette problématique et nous tenons à les remercier d'être ici à nos côtés. Nous tenons également à remercier les journalistes qui se sont déplacés ou qui nous ont demandé la farde presse car nous avons bien conscience que la thématique n'est pas, de prime abord, de nature à faire la une, même si les enjeux qu'elle recèle doivent intéresser tout citoyen. Derrière elle se posent des questions qui renvoient à la dignité humaine, aux droits sociaux et politiques des personnes, aux droits des associations de pouvoir mener des activités reconnues d'intérêt général qui ne soient pas, en tout ou en partie, déterminées dans leurs contenus et leurs finalités par les pouvoirs publics et pouvoirs subsidiants (et avoir des financements publics pour les réaliser).